

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le 05 mars à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 28 février 2018)

PRESENTS (es) : Mesdames DESSOY, MOINDJIE, DEVILLE, TILLY, CAILLAT
Messieurs BINET, GOURDIER, GILLET, FERY, LE BOT, ARZILLIER, LECLERC

ABSENTS (es) : M. SEVERIN (pouvoir à Mme DESSOY), M. PIGER (pouvoir à M. BINET), M. BAUDOU

Monsieur Jean-Pierre GILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 05 février est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 05/2018 : Vote des taux d'imposition 2018

Convention de mise à disposition de personnel

Madame le Maire présente la convention de mise à disposition de personnel créée par la Communauté Urbaine du Grand Reims. Monsieur Gilles MILLOT a été désigné pour assurer les petits travaux d'entretien urgent du bâtiment scolaire de Les Mesneux sous forme de convention, le scolaire n'étant plus une compétence communale.

PLU : Point sur l'enquête publique

Lors de l'enquête publique qui s'est terminée le 12 février, des remarques ont été transmises au Commissaire enquêteur par des habitants de la commune. Ces remarques concernent des terrains déclassés. Madame le Maire rappelle que les services de l'État demandent que le PLU soit compatible avec le SCoT de la région rémoise afin de limiter la consommation de terres agricoles. Ainsi, l'augmentation des surfaces constructibles étant limitée à 10 % de la surface urbanisée existante, la commune est dans l'obligation de réduire le développement de l'urbanisation inscrit dans le PLU précédent de 2009.

Taux d'imposition

Madame le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1636 B septies du code général des impôts lui permettant de fixer chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation perçues par la commune. Sur proposition de la commission finances, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents et représentés, de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques.

Projets d'investissements

La liste définitive des projets d'investissements pour l'année 2018 est présentée avec notamment la mise en place de systèmes permettant de ralentir la circulation automobile rue de Reims et au niveau de l'entrée de la commune par la route de Bezannes.

Rapport des commissions

Monsieur GILLET a contacté une entreprise d'imprimerie en vue de remettre en place les agendas pour l'année 2019.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL, le mercredi 28 mars 2018

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h00.

LES MESNEUX, le 05 mars 2018
LE MAIRE,

